



*Saint-Cyprien-de-Napierville*

info@st-cypriendenapierville.ca

## AVIS PUBLIC

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 436- ÉTABLISSANT LES DISPOSITIONS PERMETTANT LE DÉPLACEMENT DE PARCELLES EN CULTURE EN MILIEU AGRICOLE**

---


AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, mardi le 11 juillet à 20h03, le conseil municipal a adopté le règlement no 436 établissant les dispositions permettant le déplacement de parcelles en culture en milieu agricole.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville du lundi au jeudi de 8h à 12 et de 13h à 17h et les vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville ce 25<sup>e</sup> jour de juillet 2017

  
**James L. Lacroix**  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

---

Hôtel de ville  
121, Rang Cyr  
Saint-Cyprien-de-Napierville  
(Québec) J0J 1L0  
Tél. : (450) 245-3658  
Télec. : (450) 245-7824